

QUÉBEC DOIT SOUTENIR LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a annoncé la semaine dernière une hausse du taux de cotisations de 7,5 % au régime d'assurance parentale, une hausse qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2009.

À la suite de cette annonce, des représentants des entreprises et du patronat ont réagi en dénonçant fermement cette position.

Le Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, formé des principaux syndicats, de groupes de femmes et d'organismes de soutien aux familles, tient à souligner l'importance de ce régime.

En effet, ce régime d'assurance parentale est un joyau collectif permettant de soutenir les familles, et particulièrement les femmes, désirant avoir des enfants. Il s'agit d'une assurance collective qui améliore les conditions de vie des familles québécoises. Nous tenons à la pérennité de ce régime même si, collectivement, nous devons assumer une hausse du taux de cotisations des personnes salariées, des travailleuses et travailleurs autonomes et des employeurs.

Par ce programme, nous faisons des progrès importants vers une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, et ce, particulièrement par la prise d'un congé de paternité réservé exclusivement aux pères.

Dans la mesure où le régime d'assurance parentale est mis en déséquilibre financier à cause de son trop grand succès, nous croyons que le gouvernement du Québec doit aussi participer au financement, entre autres, en assumant le déficit annoncé. D'ailleurs, au moment du dépôt du premier projet, le gouvernement avait prévu de contribuer à son financement permettant ainsi de concrétiser l'appui aux familles et d'améliorer la conciliation famille-travail lors de l'arrivée d'un nouvel enfant.

Bref, le Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale estime que le gouvernement du Québec se doit de poursuivre l'appui aux familles en soutenant financièrement le régime d'assurance parentale. Si la famille est une priorité pour ce gouvernement, il doit le prouver par ses gestes !

Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale :

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Au bas de l'échelle

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Fédération autonome du collégial (FAC)

Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO)

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec. (FIQ)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Regroupement naissance renaissance

Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Pour renseignements :

Maroussia Kishka, Service des communications de la CSN,

tél. : 514 598-2152
cell. : 514 349-1300